

**L'ÉTUDE COMPARÉE DE LA VIE POLITIQUE DU NIGÉRIA ET DU
TOGO**

**DEPARTEMENT DES LANGUES ETRANGERES, UNIVERSITE DU
BENIN.**

PAR

OBU CYNTHIA CHIOMA

ART1800840

**MEMOIRE DE LICENCE PRESENTE AU DEPARTMENT OF FOREIGN
LANGUAGES**

**UNIVERSITY OF BENIN,
BENIN CITY, EDO STATE,
NIGERIA.**

AOÛT, 2023

**L'ÉTUDE COMPARÉE DE LA VIE POLITIQUE DU NIGÉRIA ET DU
TOGO**

**DEPARTEMENT DES LANGUES ETRANGERES, UNIVERSITE DU
BENIN.**

PAR

OBU CYNTHIA CHIOMA

ART1800840

**MEMOIRE DE LICENCE PRESENTE AU DEPARTMENT OF FOREIGN
LANGUAGES**

**UNIVERSITY OF BENIN,
BENIN CITY, EDO STATE,
NIGERIA**

**EN ACCOMPLISSEMENT DES CONDITIONS POUR L'OBTENTION
DE LICENCE DE**

**LETTRES (B.A FRENCH)
SOUS LA DIRECTION DE MADAME A. ODIBOH**

AOÛT, 2023

ATTESTATION

Nous certifions que ce travail a été accompli par **OBU CYNTHIA CHIOMA**
(Art1800840) étudiant de la licence en lettres dans le department de foreign
languages,
Faculty of Arts, University of Benin.

MADAME . A. ODIBOH
DIRECTEUR DU MÉMOIRE

DR. TERRY OSAWARU
CHEF DU DÉPARTEMENT

DATE

DATE

EXTERNAL EXAMINER

DATE

REMERCIEMENTS

Ma sincère gratitude et mon appréciation vont toujours au Dieu Tout-Puissant pour sa grâce, ses conseils, sa miséricorde et ses provisions.

Ma plus grande gratitude va à mon père toujours aimant, M. Samuel Akpaniaka Obu. Pour le soutien constant dans les moments où je me sentais déprimé, pour le soutien financier et l'amour sans fin, je suis très reconnaissant.

Mes remerciements vont à ma superviseure estimée et respectée Madame Odiboh pour ses corrections constructives, ses encouragements et ses suggestions tout au long de la durée de mon projet.

Je remercie également le chef du département, le Dr Terry Osawaru. De plus, je remercie tous les professeurs du département.

Aussi, à mes frères et sœurs Onyedikachi Obu et Kenechukwu Obu, je vous aime tous. Mes amis, collègues qui m'ont tous aidé d'une manière ou d'une autre par leurs mots d'encouragement et leur enseignement. J'apprécie.

Pour moi, même si le chemin a été long, je suis reconnaissant à Dieu de ne jamais me laisser au plus faible et pour ma constance, mes efforts et ma détermination pour faire de ce travail une réussite.

DEDICACE

Je dédie ce travail à Dieu, le tout-puissant qui m'a beaucoup aidé et guidé depuis mon premier jour dans cette université jusqu'à maintenant.

L'INTRODUCTION

L'IDÉAL GÉNÉRAL SUR LE SUJET

Le Nigeria et le Togo sont deux pays importants d'Afrique de l'Ouest. Ils appartiennent à la même organisation régionale appelée CEDEAO. Le Nigeria, la République fédérale du Nigeria, est un pays d'Afrique de l'Ouest colonisé par la Grande-Bretagne. Le 1er octobre 1960, ils accèdent à l'indépendance. D'autre part, le Togo également pays d'Afrique de l'Ouest, a été colonisé par la France, ils ont obtenu leur Indépendance le 27 avril 1960. Malgré leur proximité et leurs similitudes, ils présentent également plusieurs différences notamment dans leur secteur politique. Au cours de cette étude comparative, j'approfondirai l'histoire politique, le système politique et d'autres aspects pertinents de chaque pays.

L'OBJECTIF

L'objectif principal du sujet « L'étude comparative de la vie politique du Nigeria et du Togo » est de comparer et de contraster les systèmes politiques du Nigeria et du Togo. Cela permet de mieux comprendre les similitudes, les différences qui existent entre les deux pays. L'objectif est d'identifier les facteurs historiques qui ont façonné le développement politique du Nigeria et du Togo et leur processus de transition. En atteignant ces objectifs, l'étude comparative de la vie politique du Nigeria et du Togo contribuera à une meilleure compréhension de leurs systèmes, processus et résultats politiques.

JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET

J'ai choisi ce sujet car :

- Je m'intéresse à la politique et à l'histoire d'un pays. Monsieur Obinna a accru mon intérêt avec ses enseignements gracieux sur les pays dans son cours « Culture et civilisation ».
- Le Togo est l'un de mes pays de rêve et le Nigeria est mon pays d'origine

LE PORTEE DE L'ETUDE

La portée de l'étude comparative de la vie politique du Nigeria et du Togo peut englober divers aspects de leurs histoires politiques, de leurs systèmes politiques et d'autres aspects comme:

1. La politique

- Brève présentation du Nigeria et du Togo.
- Le colonialisme, son système de gouvernement et ses impacts dans le développement du Nigéria et du Togo

2. Système politique :

- Le système politique du Nigéria après l'indépendance.
- Le système politique du Togo après l'indépendance.

3. Comparaison :

- L'histoire politique.
- Le règle de loi
- Stabilité politique

-Les freins et contrepoids

-Le rôle de l'armée en politique

ÉTAPES À SUIVRE

En menant une étude comparative de la vie politique du Nigeria et du Togo, nous suivrons ces étapes:

Dans le premier chapitre, nous verrons les différentes définitions de la politique, son élément, puis nous passerons à la brève présentation des deux pays avec notre petit focus sur leur histoire coloniale et ces systèmes de gouvernance aussi les impacts de cette domination coloniale sur le développement politique des deux pays.

Dans le chapitre deux, nous commencerons par comprendre ce qu'est le système politique, puis nous parlerons séparément des systèmes politiques des deux pays.

Dans le troisième chapitre, nous analyserons de manière comparative certaines thématiques telles que leur histoire politique, l'application des freins et contrepoids et de l'État de droit, la stabilité de leur vie politique et le rôle de l'armée dans la politique de deux pays. Dans cette démarche, je mettrai en avant les différences, les similitudes entre les deux pays puis mon point de vue.

CHAPITRE UN

LA POLITIQUE

Le terme politique est défini de plusieurs manières.

Le dictionnaire Oxford Advanced Learners définit la politique comme les activités concernant l'utilisation de pouvoir en vie politique et pouvoir d'influencer les décisions qui touchent un pays ou une société.

La politique est l'organisation méthodique, théorique et éventuellement pratique des actions d'un gouvernement au pouvoir sur des bases conceptuelles définies et finalisées en vue de maintenir l'équilibre social nécessaire au développement optimal et à la cohérence d'un ensemble territorial et de sa population, ainsi qu'à l'évolution de leurs rapports avec d'autres ensembles gouvernés. (Philip Foster).

Jean-Jacques Rousseau, un éminent philosophe de l'époque des Lumières, considérait la politique comme le contrat social qui lie les individus entre eux pour former une communauté souveraine. Dans son célèbre ouvrage "Le contrat social", il a soutenu que la politique est le moyen par lequel les gens poursuivent collectivement la volonté générale pour le bien commun.

Michel Foucault, un philosophe postmoderne et théoricien social, considérait la politique comme l'exercice du pouvoir dans la société. Il a souligné comment le

pouvoir opère à travers les institutions, les discours et les pratiques, façonnant la façon dont les individus pensent, se comportent et interagissent.

Étienne Balibar, un philosophe contemporain et penseur marxiste, s'est concentré sur la relation entre politique et citoyenneté. Il soutient que la politique implique la lutte continue pour les droits démocratiques et la redéfinition de la citoyenneté de manière inclusive.

Thomas Hobbes, un philosophe politique, définit la politique comme la condition naturelle de l'humanité avant l'établissement d'un contrat social. Dans son célèbre ouvrage "Leviathan", il a décrit la politique comme le moyen par lequel les individus cèdent certaines libertés à une autorité souveraine en échange de protection et d'ordre.

John Locke, un autre philosophe politique influent, considérait la politique comme un système basé sur le consentement des gouvernés. Il croyait que l'autorité politique devait découler de la volonté du peuple et que le but premier de la politique était de sauvegarder les droits naturels, tels que la vie, la liberté et la propriété.

Ces définitions offrent différentes perspectives sur la nature de la politique et ses diverses dimensions, de la dynamique du pouvoir et des contrats sociaux à la citoyenneté, l'égalité et l'action humaine. Les contributions des universitaires

français à la pensée politique ont enrichi la compréhension de la politique dans le contexte plus large des complexités sociales et culturelles.

Pour moi,La politique est un domaine aux multiples facettes qui englobe la théorie et la pratique de la gouvernance, de la prise de décision et de la répartition du pouvoir au sein d'une société. La politique implique également la compétition pour le pouvoir et l'exercice de l'autorité, ainsi que la formation de partis politiques, de groupes de défense et de mouvements sociaux. La politique implique l'exercice du pouvoir, la négociation et la concurrence pour les ressources et les postes, ainsi que la formulation et la mise en œuvre de politiques et de lois.

Dans les sociétés démocratiques, la politique tourne généralement autour de l'élection et de la nomination de responsables gouvernementaux, qui sont chargés d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques publiques qui affectent le bien-être des citoyens. Les systèmes politiques peuvent varier considérablement, allant de la démocratie, où le pouvoir est dévolu au peuple par le biais d'élections libres et équitables À l'autocratie ou aux dictatures, où le pouvoir est concentré entre les mains d'un seul individu ou d'un petit groupe. Les idéologies politiques fournissent des cadres pour comprendre et organiser les croyances et les valeurs politiques. Certaines idéologies courantes incluent le libéralisme, le conservatisme, le socialisme et le libertarianisme. Ces idéologies façonnent les débats politiques et influencent le développement de plates-formes et d'agendas politiques. La

participation politique peut prendre diverses formes, telles que voter aux élections, s'engager dans l'activisme et les manifestations, rejoindre des partis politiques ou se présenter aux élections. L'engagement politique est considéré comme crucial pour le fonctionnement d'une démocratie saine, car il permet aux citoyens d'avoir une voix dans le processus décisionnel et de tenir les élus responsables. (the concept of political ,Carl Schmitt 1932)

Dans l'ensemble, la politique joue un rôle vital dans l'élaboration de la gouvernance, des politiques et de la dynamique sociale d'une communauté ou d'une nation. Elle englobe un large éventail d'activités et est fondamentale pour le fonctionnement des sociétés du monde entier.

1.2. BREVE PRESENTATION DU NIGERIA ET DU TOGO

LE NIGÉRIA

Le Nigéria officiellement la République fédérale du Nigéria, est un pays d'Afrique de l'Ouest. Il couvre une superficie de 923 769 kilomètres carrés (356 669 milles carrés), une population de plus de 230 millions d'habitants, c'est le pays le plus peuplé d'Afrique. Le Nigeria borde le Niger au nord, le Tchad au nord-est, le Cameroun à l'est et le Bénin à l'ouest. Le Nigeria est une république fédérale comprenant 36 États avec la capitale à Abuja. L'État moderne est né de la colonisation britannique au XIXe siècle, prenant sa forme territoriale actuelle avec la fusion du protectorat du sud du Nigeria et du protectorat du nord du Nigeria en

1914 par Lord Lugard. Les Britanniques ont mis en place des structures administratives et juridiques tout en pratiquant le gouvernement indirect à travers les chefferies traditionnelles dans la région du Nigeria. Le Nigeria a obtenu son indépendance le 1er octobre 1960. Il a connu une guerre civile de 1967 à 1970, suivie d'une succession de dictatures militaires et de gouvernements civils démocratiquement élus jusqu'à parvenir à une démocratie stable lors de l'élection présidentielle de 1999. Leur langue officielle est l'anglais.
(<https://en.wikipedia.org/wiki/Nigeria>)

LE TOGO

Le Togo, officiellement la république togolaise est un petit pays tropical d'Afrique de l'Ouest. Il est bordé par le Ghana à l'ouest, le Bénin à l'est et le Burkina au nord. et s'étend au sud jusqu'au golfe de Guinée, sa capitale est Lomé, Il couvre 56 785 kilomètres carrés (22 000 milles carrés) et compte environ 8 millions d'habitants. Entre les XVIe et XVIIIe siècles, la région côtière a servi principalement d'avant-poste européen de traite des esclaves, ce qui a valu au Togo et à la région environnante le nom de "Côte des Esclaves". Après la Première Guerre mondiale, la domination du Togo a été transférée à la France. Le Togo a obtenu son indépendance de la France en 1960. Leur langue officielle est le français.(<https://en.m.wikipedia.org/wiki/Togo>)

1.3.LE COLONIALISME,SES SYSTEMES DU GOVERNMENT ET SES IMPACTS.

L'ère coloniale peut être définie comme la période historique au cours de laquelle les pays européens ont établi et étendu leurs empires d'outre-mer.

Le colonialisme a commencé au XVe siècle. Cela implique la conquête et le contrôle de terres étrangères, parfois à des fins d'exploitation économique ou de diffusion de leur culture, de leur langue, etc.Les puissances européennes impliquées dans la colonisation de certaines parties du monde comprennent l'Espagne, le Portugal, la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne, la Russie, les Pays-Bas et l'Italie. Ces pays s'engagent dans le colonialisme pour diverses raisons qui peuvent être pour leur croissance économique, pour avoir accès aux ressources des pays sous-développés, à l'influence géopolitique et bien d'autres raisons. (colonialisme /postcolonialisme par Ania Loomba(1998) PDF).

L'histoire du colonialisme a commencé en Afrique au XVe siècle avec les explorateurs portugais. Ils établirent des comptoirs commerciaux le long des côtes africaines. La Conférence de Berlin de 1884-1885 initiée par Otto Van Bismarck avait pour objectif d'établir des lignes directrices internationales et d'éviter les conflits violents entre puissances européennes. C'est lors de cette conférence qu'ils ont partagé l'Afrique. Cette conférence a vu l'officialisation de la Scramble for Africa. La ruée vers l'Afrique est un terme utilisé pour décrire l'invasion, la

division et la colonisation de la plupart des pays africains.(La ruée vers l'Afrique par Thomas Pakenham-1991).

LE NIGÉRIA

L'ère coloniale du Nigéria fait référence à la période où le Nigéria était sous le contrôle et l'administration des puissances coloniales européennes, principalement les Britanniques. L'ère coloniale a duré de la fin du 19ème siècle jusqu'à ce que le Nigeria obtienne son indépendance en 1960.

Les Britanniques ont envahi Lagos en 1861 et ont établi le protectorat du fleuve Pétrolier en 1884. Le pays a été dirigé par la Compagnie royale du Niger de 1886 à 1899.

En 1914, les protectorats du sud et du nord ont été fusionnés par Sir Fredrick Lugard. Le pays a été divisé en trois régions : le nord, l'est et le sud du Nigeria, chacune avec son propre gouvernement régional. Les Britanniques ont introduit le système de gouvernement indirect. Dans ce système de gouvernement indirect les Nigériens sont gouvernés par leurs chefs traditionnels.
(<https://en.m.wikipedia.org/wiki/Nigeria>)

Pendant ce temps, le Nigeria a connu des développements politiques importants en raison de l'influence de la domination coloniale.

Quelques façons clés dont la domination coloniale a influencé le paysage politique du Nigéria :

- Administration centralisée : sous la domination coloniale britannique, les différentes régions du Nigéria ont été fusionnées en une seule entité en 1914. Cela a conduit à la création d'une structure administrative centralisée, conçue pour faciliter le contrôle et l'exploitation britanniques des ressources du pays. Après l'indépendance, le Nigéria a conservé ce modèle centralisé, avec un pouvoir concentré au niveau fédéral. Cependant, ce système centralisé a également été une source de tensions politiques et de luttes pour une plus grande autonomie régionale.
- Système d'administration indirecte : les Britanniques ont mis en place le système d'administration indirecte, dans lequel ils ont utilisé des dirigeants traditionnels et des chefs locaux comme intermédiaires entre l'administration coloniale et le peuple. Cette approche a permis aux Britanniques de gouverner le Nigeria avec une présence européenne minimale. Après l'indépendance, le Nigéria a adopté un système fédéral avec des États et, dans certains cas, les dirigeants traditionnels ont conservé une influence significative sur la politique locale.

- Héritage des tensions ethniques et régionales : les politiques et les frontières coloniales ont souvent ignoré la diversité ethnique et culturelle du Nigéria. Les Britanniques ont divisé le pays en protectorats du nord et du sud, chacun avec des systèmes administratifs distincts. Cette division a créé un héritage de tensions régionales et ethniques qui persistent à ce jour. Après l'indépendance, ces tensions ont été un facteur majeur dans la dynamique politique du Nigéria, avec une concurrence pour les ressources et le pouvoir selon des critères régionaux et ethniques.
- Institutions politiques de style occidentales : les Britanniques ont introduit des institutions et des systèmes politiques de style occidental, y compris une démocratie parlementaire. Après l'indépendance, le Nigéria a continué avec un système parlementaire pendant un certain temps avant d'adopter un système présidentiel dans les années 1970. La structure politique actuelle du pays est encore fortement influencée par le modèle de Westminster hérité de la domination coloniale.
- Participation politique limitée : Pendant la domination coloniale, la participation politique était limitée, seule une petite élite éduquée ayant voix au chapitre dans la gouvernance. La majorité des Nigériens n'avaient pas leur mot à dire dans les décisions qui affectaient leur vie. Ce manque de

participation et de représentation a contribué à un sentiment de marginalisation parmi divers groupes. Après l'indépendance, des efforts ont été faits pour élargir la participation politique, mais les problèmes de corruption, d'élitisme et d'exclusion ont persisté.

- Émergence du nationalisme : la domination coloniale a alimenté les sentiments nationalistes alors que les Nigériens instruits ont commencé à exiger l'autonomie gouvernementale et l'indépendance. La lutte pour l'indépendance a réuni divers groupes et régions dans un objectif commun, jetant les bases d'une identité nigérienne unie. Cependant, après l'indépendance, le maintien de l'unité nationale a été un défi permanent en raison des différences ethniques, religieuses et régionales.

Dans l'ensemble, l'histoire coloniale du Nigéria a jeté les bases de son paysage politique contemporain. L'héritage de l'administration centralisée, des tensions ethniques et régionales, des institutions politiques à l'occidentale et de la dépendance économique a façonné le développement politique du pays.

LE TOGO

L'ère coloniale du Togo fait référence à la période où le Togo était sous le contrôle et l'administration de diverses puissances coloniales européennes,. L'ère

coloniale au Togo a duré de la fin du XIXe siècle jusqu'à l'indépendance du Togo en 1960.

Les Portugais sont arrivés à la fin du XVe siècle, suivis par d'autres puissances européennes. Le principal centre de la traite négrière était la région côtière, ce qui a donné au Togo le nom de « côte des esclaves ».Après la Conférence de Berlin de 1884-1885, elle devint un protectorat allemand. Pendant la Première Guerre mondiale, le Togo a été envahi et renversé par la France et les Britanniques. Après la guerre, le Togo est divisé entre la zone administrative britannique et la zone administrative française. La partie britannique a été votée pour rejoindre la Gold Coast dans le cadre de la nouvelle nation indépendante du Ghana en 1957.Le Togo français est devenu la République togolaise en 1960.(Bio Great Tv,History Of Togo,Youtube.com,2 novembre 2020).

Quelques-uns des impacts de l'histoire coloniale du Togo sur son développement politique.

- Administration centralisée : sous la domination coloniale allemande et française, le Togo a connu un système administratif centralisé. Les autorités coloniales ont établi des structures administratives qui ont facilité la gouvernance et permis la mise en œuvre des politiques. Cette administration

centralisée a fourni un cadre sur lequel le Togo a pu s'appuyer après son indépendance.

- Création d'un territoire unifié : Avant la colonisation, le Togo était composé de diverses ethnies et de petites chefferies. L'ère coloniale a entraîné la création d'une entité territoriale unifiée, qui a ensuite contribué à un sentiment d'identité nationale parmi les citoyens togolais.
- Cadre juridique et judiciaire : Les pouvoirs coloniaux ont introduit des systèmes juridiques et judiciaires au Togo, aidant à établir des institutions et des processus juridiques formels. Ces systèmes ont jeté les bases du système juridique et de l'état de droit du pays après l'indépendance.
- Exposition aux idées politiques occidentales : Grâce à des interactions avec les autorités coloniales, les individus togolais ont été exposés aux idées et concepts politiques occidentaux. Cette exposition a semé les graines de mouvements politiques ultérieurs et du développement d'une classe politique prônant l'autonomie et l'indépendance.

Cependant, les éléments susmentionnés et d'autres de l'ère coloniale ont joué un rôle dans la formation du développement politique et de la trajectoire post-indépendance des deux pays.

CHAPITRE DEUX

LE SYSTÈME POLITIQUE

Le système politique désigne les différentes manières ou modèles par lesquels un État est gouverné.

Il existe différentes définitions qui couvrent diverses perspectives sur les systèmes politiques

Samuel P. Huntington définit le système politique comme « l'ensemble des organisations, des activités et des relations à travers lesquelles les décisions politiques fondamentales sont prises et mises en œuvre » (*Political Order in Changing Societies*, 1968).

David Easton définit le système politique comme « l'attribution autoritaire de valeurs pour une société » (*The Political System : An Inquiry into the State of Political Science*) (1953).

Robert Dahl qualifie les systèmes politiques de « polyarchies », caractérisées par de multiples centres de pouvoir et des niveaux importants de concurrence politique. (*Polyarchie : participation et opposition* » (1971).

Charles Tilly considère les systèmes politiques comme des « structures organisées de contrôle de la violence », dans lesquelles le pouvoir de l'État est essentiel au

maintien de l'ordre et de la coercition. (Coercion, Capital, and European States, AD 990-1992 » (1992).

Robert A. Dahl définit un système politique comme « l'ensemble des interactions dans lesquelles le pouvoir est acquis, exercé et perdu » (La démocratie et ses critiques) (1989).

Anthony Downs définit un système politique comme « un arrangement caractéristique de processus politiques, d'acteurs et d'institutions au sein d'une société ». (Une théorie économique de la démocratie" (1957). Toutes ces définitions mettent en évidence des aspects tels que la répartition du pouvoir, la légitimité, la gouvernance, la violence et le rôle des acteurs politiques.

Généralement, le système politique est défini comme l'ensemble des institutions juridiques formelles qui constituent un « gouvernement » ou un « État ». C'est la définition adoptée par de nombreuses études sur les arrangements juridiques ou constitutionnels des ordres politiques avancés. Cependant, dans une définition plus large, le terme englobe les formes réelles et prescrites de comportement politique, non seulement l'organisation juridique de l'État, mais aussi la réalité du fonctionnement de l'État .

Pour moi, un système politique est un ensemble d'institutions, de structures et de processus qui régissent la manière dont une société prend des décisions collectives,

alloue des ressources et exerce son autorité et son pouvoir. Il définit la manière dont un pays ou une communauté est organisé politiquement et comment les décisions politiques sont prises et mises en œuvre.

Les systèmes politiques peuvent varier considérablement d'un pays à l'autre et peuvent être classés en différents types en fonction de leurs principales caractéristiques et principes. Voici quelques-uns des types de systèmes politiques les plus courants :

1. **Démocratie** : Dans une démocratie, le pouvoir politique appartient au peuple, qui a le droit de participer au processus décisionnel en votant aux élections. Les démocraties peuvent prendre diverses formes, telles que la démocratie directe (où les citoyens votent directement sur les lois et les politiques) ou la démocratie représentative (où les citoyens élisent des représentants pour prendre des décisions en leur nom).

2. **République** : Une république est un type de démocratie représentative dans laquelle les élus, plutôt qu'un monarque ou un dirigeant héréditaire, détiennent le pouvoir politique. Le chef de l'État est généralement distinct du chef du gouvernement et les dirigeants politiques sont choisis par voie d'élections.

3. **Monarchie** : Dans une monarchie, un seul individu, souvent un roi ou une reine, détient l'autorité suprême et hérite généralement de sa position. Les monarchies

peuvent être absolues (où le monarque a un pouvoir presque illimité) ou constitutionnelles (où les pouvoirs du monarque sont limités par une constitution et où il y a souvent une législature élue).

4. **Autoritarisme** : Dans les systèmes politiques autoritaires, le pouvoir est concentré entre les mains d'un seul dirigeant ou d'un petit groupe, et le pluralisme politique, la liberté d'expression et l'activité de l'opposition sont limités. Les régimes autoritaires répriment souvent la dissidence et maintiennent le contrôle par la force ou la coercition.

5 **Totalitarisme** : les systèmes totalitaires se caractérisent par un contrôle gouvernemental extrême sur tous les aspects de la vie, y compris la politique, l'économie, la culture et même les convictions personnelles. Elles impliquent souvent un seul parti ou dirigeant au pouvoir et une censure et une surveillance étendues

6. **Communisme** : Le communisme est une idéologie politique et économique dans laquelle les moyens de production sont la propriété collective et il n'y a pas de propriété privée. Dans la pratique, les États communistes se caractérisent souvent par un régime de parti unique et une planification centralisée.

7. **Fédéralisme** : Les systèmes fédéraux divisent le pouvoir politique entre un gouvernement central ou national et des unités infranationales plus petites, telles

que les États ou les provinces. Chaque niveau de gouvernement possède son propre ensemble de pouvoirs et de responsabilités, et ils partagent souvent l'autorité dans certains domaines.

8. **Système parlementaire** : Dans un système parlementaire, le pouvoir exécutif (le gouvernement) dérive du pouvoir législatif (le parlement). Le chef du gouvernement (comme un Premier ministre) est généralement le chef du parti majoritaire au Parlement.

9. **Oligarchie** : les oligarchies sont des systèmes politiques dans lesquels un petit groupe privilégié d'individus ou d'entités, souvent fondés sur la richesse, les liens familiaux ou d'autres facteurs, détient un pouvoir et une influence politiques importants.

10. **Théocratie** : Dans une théocratie, les chefs ou institutions religieux ont un rôle dominant dans la formation et la gouvernance de l'État, et les lois et politiques sont souvent fondées sur la doctrine religieuse.

<https://www.britannica.com/topic/political-system>

Ce ne sont là que quelques exemples, et de nombreux pays ont des systèmes hybrides ou des variantes uniques qui ne rentrent pas parfaitement dans une seule catégorie.

Le choix d'un système politique peut avoir un impact profond sur la gouvernance, les libertés et les droits des citoyens d'une société.

Tous les pays sont connus pour être dirigés et supervisés par une autorité gouvernementale composée d'un ou de plusieurs partis au pouvoir. Le Nigeria et le Togo ne sont pas exclus.

SYSTÈME POLITIQUE AU NIGERIA APRÈS L'INDÉPENDANCE

Je souhaite diviser ces systèmes en républiques.

LE NIGERIA

Le Nigeria a pratiqué plusieurs systèmes de gouvernement depuis qu'il s'est libéré des chaînes du colonialisme le 1er octobre 1960. Le Nigeria a connu plusieurs républiques depuis son indépendance.

PREMIÈRE RÉPUBLIQUE (1 OCTOBRE 1960)

La première république du Nigeria fait référence à la période pendant laquelle le Nigeria est devenu une nation souveraine. C'est la période pendant laquelle le Nigeria a obtenu son indépendance de la domination coloniale britannique le 1er octobre 1960 et est devenu une république le 1er octobre 1963. Cette période a duré de 1960 à 1966.

Lors des élections générales de 1959, qui devaient déterminer quels partis gouverneraient dans la période postcoloniale immédiate, les principaux

remportèrent la majorité des sièges dans leurs régions, mais aucun ne sortit assez puissant pour constituer un gouvernement national. Un gouvernement de coalition a été formé par le NPC (Congrès populaire du Nord) et le NCNC (Convention nationale des citoyens nigériens), le NPC ayant été grandement favorisé par l'autorité coloniale sortante. Après avoir obtenu son indépendance en 1960, le Nigeria a adopté un système de gouvernement parlementaire, basé sur le modèle britannique. Nnamdi Azikiwe (NCNC) est devenu le gouverneur général autochtone représentant le monarque britannique en tant que chef d'État cérémoniel, Abubakar Tafawa Balewa (NPC) a été nommé Premier ministre qui est également le chef du gouvernement, et Obafemi Awolowo du Groupe d'action a dû se contenter de chef de l'opposition. Les premiers ministres régionaux étaient Ahmadu Bello (région du Nord, NPC), Samuel Akintola (région de l'Ouest, AG), Michael Okpara (région de l'Est, NCNC) et Dennis Osadebey (région du Midwest, NCNC). Le Premier ministre est le chef du parti majoritaire. Ils sont nommés par le président et sont responsables de la formation du gouvernement et de la mise en œuvre de ses politiques. Le rôle du président est cérémoniel et il agit comme une figure unificatrice pour la nation. Les pouvoirs du président sont limités. Il exerce généralement des fonctions cérémonielles, telles que la nomination du Premier ministre. Le pouvoir exécutif est responsable devant le corps législatif et peut être révoqué par un vote de défiance. Le Premier ministre et les membres de son

cabinet étaient choisis parmi les membres élus du Parlement. Ils sont responsables de la mise en œuvre des politiques gouvernementales et de la gestion des affaires courantes du pays. Pendant cette période, le Nigeria était gouverné par une constitution qui encourageait l'auto-gouvernance dans les trois grandes régions. Le Nigéria pratiquait un système multipartite régional, mais nous avons un parti régional dominant:

Pour le nord, nous avons NPC: Congrès du peuple du Nord,

Pour l'est, nous avons NCNC: Convention nationale des citoyens Nigéria,

Pour l'ouest, nous avons le Parti démocratique nationale Nigéria.

Le Nigéria est devenu un État républicain en 1er octobre 1963, soit exactement 3 ans après son indépendance, une constitution a été adoptée qui a fait du Dr Nnamdi Azikwe le premier président du Nigéria et Abubakar Tafawa Balewa est toujours resté Premier ministre. Après 2 ans, 3 mois et 14 jours, la première république est tombée et la constitution a été suspendue.

(https://en.m.wikipedia.org/wiki/First_Nigerian_Republic)

Les facteurs qui ont conduit à l'effondrement de la première république du Nigeria.

Il y a différents facteurs qui ont conduit à la chute de la première république

La Fraude électorale : lors des élections de 1964, le truquage massif était à l'ordre du jour, les partis politiques s'accusaient et rejetaient les résultats qui n'étaient pas

en leur faveur. Cela a mis en place des chaînes de réaction car l'abus des processus électoraux a sapé les principes démocratiques de la république.

La Corruption et népotisme : pendant la Première République, la corruption était répandue parmi les dirigeants politiques et les fonctionnaires, ce qui a conduit à l'utilisation abusive des ressources publiques, au favoritisme dans les nominations et les promotions et à la distorsion de l'État de droit pour protéger les intérêts des personnes au pouvoir.

L'Institutions juridiques faibles : La Première République a eu du mal à mettre en place des institutions juridiques fortes et indépendantes capables de faire respecter efficacement l'État de droit. Le système judiciaire manquait d'indépendance, ce qui les soumettait à l'ingérence politique, ce qui les rendait partiaux et injustes dans leurs procédures judiciaires.

Les Tensions régionales et ethniques : Le Nigeria est un pays diversifié avec divers groupes ethniques et régionaux. En raison de la marginalisation de certains groupes ethniques, cela a entraîné des discriminations et des divisions dans le pays. L'abus de l'État de droit a contribué à l'effondrement de l'ordre public dans certaines régions du Nigéria, entraînant des affrontements violents et des conflits communautaires. Ces incidents ont créé un environnement d'insécurité et

d'instabilité, que certains officiers militaires ont utilisé comme justification pour intervenir en politique. (<https://www.thehistoryville.com/nigerias-first-republic>)

Tout cela a conduit au coup d'État militaire du 15 janvier 1966, qui a marqué la fin de la Première République.

LE RÉGIME MILITAIRE (15 janvier 1966 - 1er octobre 1979)

Sous ce régime, le pouvoir de l'État est concentré sur le chef militaire ou le commandant en chef de la force de l'armée.

Les caractéristiques du régime militaire

- L'armée est avant tout structurée et de nature fondamentalement autoritaire, le chef de l'État décide du mode de gouvernance.
- Le régime militaire a un organe dirigeant appelé le conseil suprême militaire.
- Le ou les chefs d'État étant les officiers les plus supérieurs sont généralement le président du conseil et il a le dernier mot dans tout discours.
- Il constitue le conseil, décide des membres et répartit les responsabilités à volonté.
- L'officier le plus haut gradé de toute parade/réunion a le dernier mot qui doit être obéi.
- Ils sont régis par des décrets L'armée a pris la direction politique de l'État par un coup d'État sanglant soudain et arbitraire.

Les principaux conspirateurs de ce coup : Major Chukwuma Kaduna Nzeogwu, Major Emmanuel Ifeajuna, Major Humphrey Chukwuka, Major Adewale Ademoyega.

Leur objectif était de provoquer une révolution temporaire qui mettra fin à la corruption, au népotisme et à la rivalité ethnique dans le pays.

Ce coup d'État a entraîné de nombreuses victimes, dont la mort des personnes suivantes : Premier ministre Abubakar Tafawa Balewa Premier ministre de la région nord, Ahmadu Bello Premier ministre de la région de l'Ouest ,Samuel Ladoke Akintola Ministre des Finances, Festus Okotie-Eboh ,Ahmed Ben Musa (secrétaire adjoint principal de Bello pour la sécurité) Hafsatu Belo, Mme Latifat Ademulegun, Zarumi Sardauna, Ahmed Pategi (chauffeur d'Ahmed Bello) ,Brick. Samuel Ademulegun, Brick. Zakariya Maimalari ,Colonel Ralph Shodeinde ,Colonel Kur Mohammed, Lieutenant-colonel Abogo Largema, Lieutenant-colonel James Pam ,Lieutenant-colonel Arthur Unegbe, Le sergent Daramola Oyegoke (a aidé Nzeogwu dans l'attaque du pavillon de Sardauna et, selon le rapport de police, a été assassiné par Nzeogwu), PC Yohana Garkawa, Caporal suppléant Musa Nimzo,PCAkpan Anduka, PC Hagai Lai,Philippe Lewande.

(https://en.m.wikipedia.org/wiki/1966_Nigeria_coup)

En raison des troubles et des tueries dans le pays, le cabinet dirigé par le président du Sénat a décidé de transférer le pouvoir à l'armée pour la paix. Ils ont invité le général de division Johnson Aguiyi Ironsi à prendre le pouvoir parce qu'il était l'officier supérieur à ce moment-là. Les membres du nord de l'armée nigériane pensaient que le coup d'État était un coup d'État Igbo et ont riposté, ce qui a entraîné la mort de nombreux soldats et civils Igbo. Cela a contribué à la guerre civile au Nigeria.

(https://en.m.wikipedia.org/wiki/1966_Nigeria_coup_d%27%C3%A9tat)

Le 29 juillet 1966, il y a eu un contre-coup d'État qui a entraîné la mort et la fin du régime du major Ironsi. Le lieutenant-colonel Yakubu Gowon est devenu le chef de l'État. Ce contre-coup d'État a accru la violence ethnique qui a contribué aux événements qui ont provoqué l'éclatement de la guerre civile (cette guerre civile également connue sous le nom de guerre Nigéria-Biafra a duré du 6 juillet 1967 au 15 janvier 1970).

En 1975, le major Gowon a été remplacé par le brigadier Multala Muhammed alors qu'il participait à une réunion à Kampala. Le brigadier Olusegun Obasanjo a été nommé chef d'État adjoint. Le 13 février 1976, Mutala Mohammed a été assassiné lors d'un coup d'État. Ce coup d'État a été mené par un groupe d'officiers nommés << les jeunes révolutionnaires >>, le coup d'État a été réprimé car il manquait de

soutien militaire et civil. Le brigadier Olusegun Obasanjo est devenu le chef de l'État. (https://en.m.wikipedia.org/wiki/1966_Nigeria_coup_d%27%C3%A9tat).

DEUXIEME RÉPUBLIQUE (1 OCTOBRE 1979)

Le brigadier Olusegun Obasanjo a lancé un processus de transition pour mettre fin au régime militaire en 1989. Une assemblée constituante a été élue pour rédiger une nouvelle constitution, qui a été publiée en septembre 1978. Une nouvelle constitution a été adoptée et a introduit le système de gouvernement présidentiel. Dans cette constitution : les partis politiques devaient faire l'objet de représailles dans au moins les deux tiers des États. Chaque État est tenu de produire au moins un membre du cabinet. Cinq partis politiques ont participé à l'élection .

Les cinq partis sont:

Grand parti du peuple nigérian

Parti nationale avancé.

Parti national du Nigéria.

Parti de la rédemption du peuple

Parti de l'unité du Nigéria

Alhaji Shehu Shagari du Parti national du Nigeria a été élu président. Les cinq partis ont obtenu une représentation à l'Assemblée nationale. Le brigadier Olusegun a transféré le pouvoir à Alhaji shagari, devenant ainsi le premier chef

d'État à démissionner volontairement. Le 31 décembre 1983, un groupe d'officiers supérieurs a mené un coup d'État qui a mis fin à la deuxième république. Le coup d'État a renversé le gouvernement démocratiquement élu du président Alhaji Shehu Shagari. Le brigadier Sani Abacha a joué un rôle clé dans ce coup d'État. Lors de l'arrestation d'Alhaji Shehu Shagari à Abuja, le brigadier Ibrahim Bako a été tué. Le général de division Muhammed Buhari a été installé à la tête de l'État. Le 27 août 1985, le général de division Ibrahim Babagida a conduit des officiers à usurper le gouvernement de Buhari lors d'un coup d'État de palais (le coup d'État de palais est un coup d'État dans lequel une faction au sein du groupe au pouvoir remplace une autre faction au sein d'un groupe au pouvoir). Le coup d'État du palais est une menace majeure pour le dictateur. Buhari a été démis de ses fonctions en son absence.

(https://en.m.wikipedia.org/wiki/Second_Nigeria_Republic)

TROISIÈME RÉPUBLIQUE (1992)

Le général Ibrahim Babagida a levé l'interdiction d'un parti politique imposée par le coup d'État de 1983. Dans cette république, il y avait des gouverneurs d'État démocratiquement élus, des membres de l'assemblée d'État et des législatives fédérales, mais pas de gouvernement civil démocratiquement élu. L'élection présidentielle a été reportée au 12 juin 1993 en raison des troubles politiques dans le pays. Malgré le fait que les nordistes dominaient le paysage

politique après l'indépendance, MKO Abiola a remporté l'élection présidentielle sur la plate-forme du SDP (Parti Social-Démocrate), il a battu Bashir Tofa de la Convention nationale républicaine. Le général Ibrahim Babagida a annulé l'élection, il a ensuite fait pression sur l'Assemblée nationale pour le reconnaître comme président. Sous la pression, il a démissionné de ses fonctions le 23 août 1993. Ernest Shonekan a pris ses fonctions de chef du gouvernement national intérimaire. Le gouvernement intérimaire d'Ernest Shonekan a été discrètement limogé par le général Sani Abacha, alors ministre de la Défense, le 17 novembre 1993. Le 11 juin 1994, le moshood Kashimawo OLAWALE Abiola s'est déclaré président, il a été arrêté et accusé de trahison par l'administration d'Abacha. Abiola a été détenu jusqu'à sa mort en 1998. Abacha a publié un décret qui plaçait son gouvernement au-dessus de la juridiction des tribunaux, se donnant ainsi un pouvoir absolu. Après la mort soudaine d'Abacha, le général Abdulsalami Abubakar de l'État du Niger a pris le pouvoir. Il a annoncé que le gouvernement militaire transférerait le pouvoir à un gouvernement civil démocratiquement élu le 29 mai 1999. Dans cette optique, deux grands partis politiques ont été formés. Il y a : Parti démocratique populaire (PDP) et (APP). L'élection a eu lieu entre Olusegun Obasanjo du PDP ET Falae Olu de l'APP. Obasanjo a été déclaré vainqueur. Il a prêté serment le 29 mai 1999 qui a inauguré la quatrième république. (https://en.m.wikipedia.org/wiki/Third_Nigeria_Republic)

LISTE DES PRESIDENTS DE LA QUATRIEME REPUBLIQUE

Olusegun Obasanjo du 29 mai 1999 ----- 29 mai 2007.

Umaru Musa Yar'adua du 29 mai 2007 ----- 5 mai 2010

(Président par intérim Goodluck Jonathan à partir du 9 février 2010 pendant la maladie et la mort de Yar'adua)

Goodluck Jonathan du 6 mai 2010-----29 mai 2015

Muhammed Buhari du 29 mai 2015-----2023

Bola Ahmed Tinubu est l'actuel président.

LE SYSTEME POLITIQUE DU TOGO APRES L'INDEPENDENCE

PREMIÈRE RÉPUBLIQUE

Après que le Togo ait obtenu son indépendance, elle a adopté un système de gouvernement présidentiel. La première élection présidentielle eut lieu le 9 avril 1961. Sylvanus Olympio en sortit vainqueur. Le 9 AVRIL, une nouvelle constitution est adoptée qui fait de l'Assemblée nationale l'organe législatif suprême. En raison d'une accusation de complot anti-gouvernemental par les dirigeants du parti d'opposition, un décret a été publié sur la dissolution des partis d'opposition. (BioGreat Tv,History Of Togo,Youtube.com,Nov.2,2020).

RÉGIME MILITAIRE (LE 13 JANVIER 1963)

Le 13 janvier 1963, coup d'État militaire au cours duquel Olympio est assassiné à Lomé par un groupe de militaires sous la direction du sergent Gnassingbe Eyadema. Les meneurs de ce putsch sont : sergent Gnassingbe

Eyadema Emmanuel Bodjolle Kléber Dadjo Le sergent Gnassingbe Eyadema déclare l'état d'urgence. (BioGreat Tv,how the military entered the Togolese politics, Youtube.com,21 Mars 2020).

SECONDE RÉPUBLIQUE (LE 13 JANVIER 1967)

Nicolas Grunitzky et Antoine (les opposants politiques d'Olympio) sont amenés par les meneurs de ce putsch à former un gouvernement intérimaire. Une nouvelle constitution a été adoptée et un nouveau gouvernement a été formé faisant de Nicolas Grunitzky le deuxième président du Togo. (<https://en.m.wikipedia.org/wiki/Togo>)

Le 13 janvier 1967, un coup d'État sans effusion de sang mené par le sergent Gnassingbe Eyadema renverse Nicolas Grunitzky. Les activités politiques et les activités constitutionnelles ont été suspendues. L'Assemblée nationale est dissoute.

Kleber Dadjo a formé un gouvernement intérimaire du 14 janvier 1967 au 14 avril 1967. (BioGreat Tv,how the military entered the Togolese politics, Youtube.com,21 Mars 2020).

TROISIÈME RÉPUBLIQUE (LE 14 AVRIL 1967)

Le 14 avril 1967, le sergent Gnassingbe Eyadema est devenu président. Il a introduit un système de parti unique en novembre 1969 et a créé le rassemblement du parti du peuple togolais, il a interdit les activités des autres partis politiques. Le

30 décembre 1979, des élections législatives se sont déroulées dans le cadre d'un système de parti unique civil soutenu par la nouvelle constitution, faisant ainsi gagner au rassemblement du peuple togolais tous les sièges de l'Assemblée nationale. Cette nouvelle constitution a également fait de l'Assemblée nationale un organe consultatif. . L'élection législative a eu lieu à nouveau en 1985. Sergent Gnassingbe Eyadema a été réélu sans opposition à la présidence du Rassemblement du Parti populaire togolais le 21 décembre 1986. (BioGreat Tv,how the military entered the Togolese politics, Youtube.com,21 Mars 2020).

QUATRIÈME RÉPUBLIQUE (1992)

En 1990, une nouvelle commission a été créée pour rédiger une nouvelle constitution. une nouvelle constitution qui a entraîné la légalisation d'autres partis politiques en 1992. Cette nouvelle constitution a inauguré la quatrième république qui a établi le président comme chef de l'État. Le président est élu au suffrage universel direct pour 5 ans. Les membres de l'Assemblée nationale siègent pour 6 ans avec une limite de deux trams. Le président nomme le premier ministre parmi la majorité parlementaire. En 2002, la limite de deux mandats à la présidence a été abolie. Le sergent Gnassingbe Eyadema a été réélu président lors de la première élection multipartite tenue le 25 août 1993, ce qui a entraîné des allégations de fraude électorale. Le sergent Gnassingbe Eyadema a été réélu président en 1998.En 2002, la limite de deux mandats à la présidence a été abolie. Le sergent Gnassingbe

Eyadema a été réélu président pour la cinquième fois lors de l'élection présidentielle de 2003 avec 58% des voix. Le sergent Gnassingbe Eyadema est décédé le 5 février 2005, faisant de lui le président le plus ancien d'Afrique avec 38 ans de service. (BioGreat Tv,how the military entered the Togolese politics, Youtube.com,21 Mars 2020)

Après sa mort, l'armée a installé son fils Faure Gnassingbé comme président. La France et certains dirigeants africains comme Olusegun Obasanjo du Nigeria et Abdoulaye Wade du Sénégal ont soutenu cette décision. En raison des pressions externes et internes exercées sur lui concernant la légitimité constitutionnelle de sa succession, il a démissionné le 25 février 2005. Une élection présidentielle a eu lieu le 24 Avril 2004. Il en est sorti vainqueur et a prêté serment le 3 mai. Il a été réélu pour un deuxième mandat en 2010, mais l'opposition a rejeté le résultat en affirmant que l'élection avait été truquée. cela a conduit à une propagation sauvage des protestations et de la violence dans le pays. Faure Gnassingbé a remporté son quatrième mandat présidentiel lors de l'élection présidentielle de février 2020 sous le parti de l'union pour la république. Premier ministre Victorie Tomegah Dogbe a été nommé le 28 septembre 2020. (<https://en.m.wikipedia.org/wiki/Togo>)

En conclusion,La qualité de la politique démocratique est très variable entre les pays et aussi entre les institutions en leur sein. Même là où les institutions

formelles de la démocratie sont apparemment en place, en réalité, l'État peut continuer à fonctionner selon des principes non démocratiques. Il n'y a pas toujours de distinction claire entre politique systèmes « démocratiques » ou « non démocratiques ». Ces dernières années, les semi-démocraties ou régimes hybrides – qui occupent un terrain d'entente entre l'autoritarisme pur et simple et la démocratie libérale intégrale – sont devenus un centre d'attention.

CHAPITRE TROIS

LA COMPARAISON

La vie politique du Nigeria a connu une série d'évolutions depuis le régime civil de 1960-1966, le régime militaire de 1966-1979, puis le régime civil de 1979-1989, puis le régime militaire de 1983-1998, le régime civil a pris le relais de 1999 à aujourd'hui.

Durant cette période, cette série d'événements a eu un impact positif et négatif sur l'évolution politique.

Le Togo, en revanche, depuis son indépendance en 1960, avait une administration civile qui a introduit un système de parti unique en démissionnant des autres partis en 1963. L'administration a été tronquée par un coup d'État militaire, le coup d'État de 1967 a porté Gnassingbe Eyadiema au pouvoir. Le système de parti unique a été aboli en 1969. Le Togo est sous l'administration directe et indirecte d'Eyadiema depuis 1967.

3.1. L'HISTOIRE POLITIQUE ENTRE LES DEUX PAYS.

Les histoires politiques sont caractérisées par leurs expériences coloniales, leurs chemins vers l'indépendance et par la suite leur développement politique.

Les différences entre l'histoire politique du Nigeria et du Togo.

Il existe quelques différences entre la vie politique de ces deux pays d'Afrique de l'Ouest.

- Les Mouvements indépendantistes :

Le Nigeria : le chemin vers l'indépendance du Nigeria a été marqué par des réformes constitutionnelles et des négociations avec les autorités britanniques. Le Nigeria a obtenu son indépendance de la Grande-Bretagne le 1er octobre 1960.

Le Togo : La lutte du Togo pour l'indépendance a été menée par Sylvanus Olympio. Elle a obtenu son indépendance de la France le 27 avril 1960.

- Le Règle autoritaire :

Le Nigeria : Le Nigeria a connu des périodes de régime militaire, notamment de 1966 à 1999, différents chefs militaires prenant le contrôle du gouvernement à tout moment.

Le Togo : Son histoire post-indépendance est marquée par une longue période de régime autoritaire. Cette période a été défendue par Gnassingbé Eyadéma, qui a été président pendant 38 ans jusqu'à sa mort en 2005.

- Transition vers la démocratie :

Le Nigeria : Ce pays est passé à une démocratie multipartite en 1999 et a depuis connu de multiples transitions pacifiques du pouvoir par le biais d'élections.

Le Togo : Le Togo est passé à une démocratie multipartite au début des années 1990, mais le régime d'Eyadéma est resté au pouvoir jusqu'à la mort de Gnassingbé Eyadéma, après quoi son fils, Faure Gnassingbé, a assumé la présidence en 2005.

Les similitudes de l'histoire politique entre les deux pays

- Le Mouvement d'indépendance:

Les deux pays ont obtenu leur indépendance de leurs maîtres coloniaux en 1960.

Leur lutte pour l'indépendance impliquait des mouvements nationalistes et des dirigeants prônant l'autonomie gouvernementale.

- Le Gouvernement démocratique:

Les deux pays ont initialement adopté un système de gouvernement démocratique après avoir obtenu leur indépendance. Ils ont tous deux établi une constitution et organisé des élections pour former leur gouvernement.

- Dominance politique :

Dans les deux pays, il existe un parti politique, une région ou une famille qui domine depuis longtemps le paysage politique des deux pays. Au Nigeria, le pouvoir régional a joué un rôle politique important tandis qu'au Togo, il a été caractérisé par le règne de longue date de la famille Gnassingbé.

Les deux pays sont également confrontés à des problèmes similaires qui remettent en question leurs pratiques démocratiques, tels que : la corruption, les irrégularités électorales, la violence politique.

Le Nigeria a connu des transitions entre régime civil et régime militaire, tandis que le Togo a connu une période plus prolongée de régime autoritaire unifamilial.

Les différences et les similitudes dans l'histoire politique des deux pays ont façonné leur paysage politique contemporain. cela a influencé leur structure de gouvernance, leur stabilité politique et d'autres aspects de leur vie politique.

3.2. LE RÈGLE DE LOI ENTRE LES DEUX PAYS

Le règle de loi est un système durable de droit, d'institutions, de normes et d'engagement communautaire qui met en œuvre quatre principes universels : la responsabilité, le gouvernement ouvert, la justice accessible et impartiale.

La responsabilité : Le gouvernement devrait être responsable en vertu de la loi.

Justice accessible et impartiale : La loi doit être claire, rendue publique, stable et doit être appliquée en temps opportun par des représentants compétents, éthiques et indépendants.

L'adhésion à le règle de loi présente plusieurs similitudes et différences en fonction de leur structure de gouvernance, de leur système juridique et du contexte sociétal.

La différence du règle de loi entre les deux pays

- Le cadre constitutionnel :

Le Nigeria : la constitution nigériane met l'accent sur le règle de loi

comme principe fondamental et la constitution a été modifiée à plusieurs reprises pour refléter l'évolution du contexte politique et non sur une base personnelle.

Le Togo : La constitution togolaise met en revanche l'accent sur le règle de loi, mais a fait l'objet d'amendements pour des raisons d'intérêt personnel (lorsqu'elle a subi l'amendement qui a prolongé la durée du mandat du président), ce qui a remis en cause son adhésion à le règle de loi.

- L'indépendance judiciaire:

Le Nigeria dispose d'un système judiciaire plus indépendant que le Togo en raison de l'histoire de régime autoritaire du pays.

- Droits de l'homme et liberté d'expression :

Le Nigéria dispose d'un environnement médiatique plus libre et d'une organisation de la société civile forte et dynamique qui promeut et contribue activement à la protection des droits de l'homme et de le règle de loi.

Le Togo : Le Togo a été confronté à des restrictions à la liberté d'expression de la société civile, limitant sa capacité à défendre le règle de loi.

- Le mécanisme de responsabilisation :

Le Nigéria: Le Nigéria a mis en place de nombreux mécanismes de responsabilisation, tels que le bureau du code de conduite, les pratiques de corruption indépendantes, etc., pour promouvoir le règle de loi.

Le Togo : Le Togo a été confronté à divers défis dans la mise en place d'un mécanisme de responsabilisation efficace en raison de son histoire politique.

Les similitudes du règle de loi entre les deux pays

- La corruption :

Les deux pays sont confrontés à d'importants défis liés à la corruption. La corruption a touché divers secteurs dans les deux pays, notamment le gouvernement, les forces de l'ordre et le système judiciaire, et porte atteinte à le règle de loi dans les deux pays.

- Le cadre constitutionnel :

Les deux pays ont adopté une constitution qui établit le cadre juridique et politique du pays. Cette constitution met l'accent sur le règle de loi comme principe fondamental et fondateur qui définit la structure du gouvernement, la séparation des pouvoirs, etc.

- Respect des droits de l'homme :

Les deux pays reconnaissent, respectent et protègent les droits humains fondamentaux de leurs citoyens, notamment le droit à un procès équitable, la liberté de religion, la liberté d'expression, etc.

Le Nigéria dispose d'un cadre juridique, d'une organisation et d'institutions plus solides qui contribuent à faire respecter le règle de loi que celui du Togo. Malgré leurs différences, ils partagent tous deux des défis et des problèmes communs liés au respect de le règle de loi. Ces défis proviennent de problèmes tels que la

corruption, la responsabilité, etc., qui peuvent nuire au fonctionnement efficace des deux pays.

3.3. LA STABILITE POLITIQUE ENTRE LES DEUX PAYS

Un système politique stable est celui qui survit aux crises sans guerre interne.

La stabilité politique se caractérise par la préservation d'un gouvernement ou d'un système politique intact et fonctionnant sans problème, évitant des changements importants sur une durée prolongée.

Cela signifie un état de tranquillité et une continuité soutenue dans le domaine politique. la stabilité politique est essentielle au développement, à la croissance et à l'unité sociale de la nation.

La stabilité de la vie politique des deux pays présente certaines différences en raison de la variation de leur histoire politique, de leur structure de gouvernance et de leurs développements politiques.

Il existe également des similitudes et des défis communs auxquels ils sont confrontés pour maintenir un environnement politique stable.

Les Différences entre la stabilité de la vie politique des deux pays.

- Le chemin historique politique:

Le Nigeria : Le Nigeria a connu des périodes d'instabilité politique qui incluent des coups d'État militaires et la guerre civile nigériane (1967-1970). Cependant, depuis

1999, le pays a maintenu une gouvernance démocratique avec des élections régulières et une transition pacifique du pouvoir.

Le Togo : Le Togo, en revanche, a été confronté à une instabilité politique qui comprend la période prolongée de règne de la dynastie par la famille Gnassingbé qui a occupé le pouvoir pendant 38 ans jusqu'à sa mort en 2005. Sa succession par son fils a conduit à des troubles politiques et à des protestations.

- Les Différences démographiques :

Le Nigeria : Le Nigeria est le pays le plus peuplé d'Afrique avec plus de 200 millions d'habitants et divers groupes ethniques. Sa complexité démographique peut contribuer à l'instabilité politique, car différentes régions et groupes ayant des intérêts politiques différents peuvent influencer la stabilité politique avec une compétition pour le pouvoir entre eux, ce qui a contribué aux tensions politiques et aux conflits.

Le Togo : avec sa population plus petite et son nombre réduit de groupes ethniques par rapport au Nigeria, il possède une structure de pouvoir plus concentrée qui a cherché à supprimer les divisions régionales et ethniques.

Les Similitudes entre la stabilité de la vie politique des deux pays.

- L'élections : Les deux pays ont connu des défis liés aux élections et aux transitions politiques. Il y a eu des allégations d'irrégularités électorales, de

violences lors des élections et des questions sur l'équité du processus électoral dans les deux pays.

- **La corruption** : la corruption est un problème important dans les deux pays, elle affecte divers secteurs de la nation, notamment le gouvernement et les forces de l'ordre. la corruption mine la stabilité politique en érodant la confiance du public dans le gouvernement.
- L'influence des élites politiques : dans les deux pays, les élites politiques peuvent exercer une influence significative sur les processus politiques. Ils compromettent potentiellement la stabilité politique en faisant passer leurs intérêts avant les besoins des masses.
- La pression sur le pouvoir judiciaire : Dans les deux pays, le pouvoir judiciaire a été confronté à des défis. il y a eu des cas d'ingérence politique et de manipulation du système judiciaire dans les deux pays.
- Les facteurs ethniques et régionaux : Les deux pays ont une population ethnique et régionale diversifiée, ce qui peut parfois conduire à des tensions politiques, remettant en cause la stabilité du gouvernement des deux pays.

Le Nigeria et le Togo ont des histoires politiques et des structures de gouvernance uniques. Ces pays sont confrontés à des défis dans leur environnement politique qui contribuent à certaines similitudes et différences dans la stabilité de leur vie

politique. Ces différences et similitudes sont ancrées dans leur histoire politique, leurs structures de gouvernance, leurs complexités démographiques, etc.

La stabilité politique du Nigeria a été caractérisée par une transition démocratique tandis que le Togo a connu un régime autoritaire prolongé.

3.4. LES FREINS ET CONTREPOIDS

Les freins et contrepoids sont un principe conçu pour répartir et limiter l'exercice du pouvoir entre les différentes branches du gouvernement.

Ce principe présente des différences notables en raison de la variation du système politique, du contexte historique et du cadre juridique.

Les différences entre les freins et contrepoids du Nigeria et du Togo.

- Le système politique:

Le Nigeria : Le Nigeria a un système de gouvernement fédéral avec une forme de gouvernement présidentiel. Les pouvoirs sont répartis entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire aux niveaux fédéral et étatique. Cette division du pouvoir crée un système complexe de freins et contrepoids.

Le Togo : Le Togo, en revanche, a un système de gouvernement unitaire avec une présidence exécutive forte qui a historiquement concentré le pouvoir entre les mains du président.

Les freins et contrepoids du système politique du Togo sont plus faibles que ceux du Nigeria.

- **Le cadre constitutionnel :**

Le Nigeria : Le Nigeria possède une constitution détaillée et complète qui décrit le pouvoir et les responsabilités de chaque branche du gouvernement. cette constitution prévoit un pouvoir judiciaire indépendant et ses dispositions ont été soumises à de multiples amendements

Le Togo : il a une constitution qui définit la séparation des pouvoirs, mais il a fait face à des amendements qui incluent des changements liés à la limite du mandat présidentiel, ce qui a suscité des inquiétudes quant à l'équilibre des pouvoirs dans le pays.

- **La dominance exécutive :**

Le Nigeria : Au Nigeria, le pouvoir exécutif du gouvernement détient un pouvoir important. il y a eu des périodes de tension et de rivalité entre les pouvoirs exécutif et législatif, ce qui contribue à un système de freins et contrepoids plus solide.

Le Togo : Le Togo a historiquement connu une domination exécutive, la présidence exerçant un contrôle important sur les autres branches du gouvernement. cela a limité l'efficacité des freins et contrepoids dans le pays.

- **L'influence de la société civile et des médias :**

Le Nigeria : Au Nigeria, les organisations de la société civile et les médias jouent un rôle actif en demandant des comptes au gouvernement et en plaidant pour des freins et contrepoids.

Le Togo : Le Togo a connu des limitations dans les activités de la société civile et des médias, ce qui peut affecter leur capacité à promouvoir les freins et contrepoids.

Les similitudes entre les freins et contrepoids du Nigeria et du Togo

- **Le cadre constitutionnel :** Les deux pays ont des constitutions écrites qui définissent le pouvoir et les responsabilités des différentes branches du gouvernement. La constitution constitue la loi suprême du pays et fournit un cadre pour la division des pouvoirs.
- **Le rôle des partis d'opposition :** Dans les deux pays, les partis d'opposition existent pour défier les partis au pouvoir et surveiller leurs activités, ces partis d'opposition jouent le rôle de chiens de garde, fournissant un contrôle sur le pouvoir et les actions du parti au pouvoir.
- **La séparation des pouvoirs :** dans les deux pays, le principe de séparation des pouvoirs entre les trois branches du gouvernement est reconnu, chaque branche étant constitutionnellement mandatée pour remplir des fonctions distinctes, garantissant qu'aucune branche n'accumule un pouvoir excessif.

Il est important de noter que l'efficacité de ces mécanismes peut varier dans la pratique en raison de la différence d'histoire politique et de culture.

Les deux pays sont confrontés à des défis liés à la corruption, à la faiblesse des institutions et à l'ingérence politique qui peuvent affecter le bon fonctionnement de l'imprimante des freins et contrepoids.

3.5. LE ROLE DE L'ARMEE EN POLITIQUE

Il s'agit de l'implication des militaires dans l'élaboration des politiques d'un pays.

Les différences entre le rôle de l'armée en politique

- **Régime militaire au Nigeria :** Nigeria : Le Nigeria a connu une série de coups d'État militaires après son indépendance en 1960. Le premier coup d'État militaire a eu lieu en 1966, conduisant à une série de gouvernements militaires.

- **Régime militaire au Togo :**

Le Togo a connu des coups d'État militaires et une intervention politique.

La durée du régime militaire au Togo est plus courte que celle du Nigeria. Sa période de régime militaire la plus marquante s'est produite en 1967.

- **Le rôle de l'armée dans la politique contemporaine :**

Dans le Nigéria contemporain, le rôle de l'armée se limite largement aux questions de sécurité et de défense. Il fonctionne dans un cadre démocratique, ils ne participent pas à l'élaboration des politiques et à la gouvernance.

Dans le Togo contemporain, l'influence de l'armée réside toujours dans l'élaboration des politiques et la gouvernance de la nation. Par exemple, après la mort d'Eyadema, les militaires ont imposé son fils comme président de la nation.

Les similitudes entre le rôle de l'armée en politique

- **L'interventions militaires historiques** : Les deux pays ont connu des coups d'État et des interventions militaires au cours de leur histoire politique. L'armée a, à un moment donné, assumé le contrôle direct du gouvernement, ce qui a conduit à des périodes de régime militaire.
- **Le régime autoritaire**: pendant la période du régime militaire, les deux pays ont connu des formes de gouvernance autoritaire caractérisées par des restrictions des libertés politiques, la suppression de l'opposition et la limitation des libertés civiles.
- **La préoccupation en matière de sécurité et de stabilité**: les militaires des deux pays ont souvent présenté leurs interventions politiques comme étant nécessaires au maintien de la sécurité et de la stabilité face à l'instabilité et aux crises politiques.

Le Nigeria et le Togo ont connu une implication militaire dans la politique à un moment donné de leur histoire politique, la principale différence étant la durée.

LA CONCLUSION

La vie politique du Nigeria a connu une série d'évolutions depuis le régime civil de 1960-1966, le régime militaire de 1966-1979, puis le régime civil de 1979-1989, puis le régime militaire de 1983-1998, le régime civil a pris le relais de 1999 à aujourd'hui.

Durant cette période, cette série d'événements a eu un impact positif et négatif sur l'évolution politique.

Le Togo, en revanche, depuis son indépendance en 1960, avait une administration civile qui a introduit un système de parti unique en démissionnant des autres partis en 1963. L'administration a été tronquée par un coup d'État militaire, le coup d'État de 1967 a porté Gnassingbe Eyadiema au pouvoir. Le système de parti unique a été aboli en 1969. Le Togo est sous l'administration directe et indirecte d'Eyadiema depuis 1967.

De l'analyse ci-dessus, il convient de savoir que l'histoire politique du Nigeria a été entourée de changements, tout comme celle du Togo, avec des instabilités politiques principalement le coup d'État. Bien que déstabilisé par les prises de pouvoir militaires, le Nigeria a réussi à construire un régime démocratique fort depuis 1999, sans être perturbé, contrairement à celui du Togo qui a été défendu par une seule famille depuis 1967.

LA BIBLIOGRAPHIE

Jean-Jacques Rousseau,Le contrat social,1762

Thomas Hobbes,Leviathan,Avril 1651.

Samuel P. Huntington,Political Order in Changing Societies, 1968

David Easton,The Political System : An Inquiry into the State of Political Science,1953.

Robert Dahl, Polyarchie : participation et opposition,1971

Charles Tilly,Coercion, Capital, and European States, AD 990-1992

Robert A. Dahl, La démocratie et ses critiques,1989.

Anthony Downs,Une théorie économique de la démocratie, 1957.

Carl Schmitt,the concept of political,1932

Ania Loomba,colonialisme /postcolonialisme,998,PDF

Thomas Pakenham,La ruée vers l'Afrique,1991.

Les Sitographies

<https://www.britannica.com/topic/political-system>

Le dictionnaire Oxford Advanced Learners

<https://en.wikipedia.org/wiki/Nigeria>

<https://en.m.wikipedia.org/wiki/Togo>

<https://en.wikipedia.org/wiki/Nigeria>

<https://en.m.wikipedia.org/wiki/Togo>

<https://en.m.wikipedia.org/wiki/Nigeria>

Bio Great Tv,History Of Togo,Youtube.com,2 novembre 2020

https://en.m.wikipedia.org/wiki/First_Nigerian_Republic

<https://www.thehistoryville.com/nigerias-first-republic>

https://en.m.wikipedia.org/wiki/1966_Nigeria_coup

https://en.m.wikipedia.org/wiki/1966_Nigeria_coup_d%27%C3%A9tat

(https://en.m.wikipedia.org/wiki/1966_Nigeria_coup_d%27%C3%A9tat

(https://en.m.wikipedia.org/wiki/Second_Nigeria_Republic

(https://en.m.wikipedia.org/wiki/Third_Nigeria_Republic

BioGreat Tv,History Of Togo, Youtube.com,Nov.2,2020).

BioGreat Tv,how the military entered the Togolese politics, Youtube.com,21 Mars 2020

BioGreat Tv,how the military entered the Togolese politics, Youtube.com,21 Mars 2020

BioGreat Tv,how the military entered the Togolese politics, Youtube.com,21 Mars 2020

BioGreat Tv,how the military entered the Togolese politics, Youtube.com,21 Mars 2020

<https://en.m.wikipedia.org/wiki/Togo>

L'INTRODUCTION

L'IDÉAL GÉNÉRAL SUR LE SUJET

L'OBJECTIF

JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET

LE PORTEE DE L'ETUDE

ÉTAPES À SUIVRE

CHAPITRE UN -LA POLITIQUE

1.1.La politique

1.2.Brève présentation du Nigeria et du Togo.

1.3. Le colonialisme, ses systems du gouvernement et ses impacts dans le développement du Nigéria et du Togo

CHAPITRE DEUX - SYSTÈME POLITIQUE

2.1. Le système politique

2.2. Le système politique du Nigéria après l'indépendance.

2.3.Le système politique du Togo après l'indépendance.

CHAPITRE TROIS - COMPARAISON

3.1. L'histoire politique

3.2.Le règle de loi

3.3.Stabilité politique

3.4.Les freins et contrepoids

3.5.Le rôle de l'armée en politique

LA CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

